



PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES À L'ÉGARD DES ENFANTS

Un partenariat entre l'État burkinabè, le Bureau international des droits des enfants, les réseaux et cellules communautaires, la société civile et les filles et garçons du Burkina Faso pour contribuer à l'amélioration du système de protection de l'enfant, par un renforcement des capacités et de la coordination des forces de défense et de sécurité, du travail social, de la santé, de l'éducation et de la justice.

BURKINA FASO • 2021-2026

L'égalité des genres reste encore un défi au Burkina Faso aujourd'hui, en particulier en matière de violences à l'encontre des enfants. Les filles sont davantage victimes de violences physiques, sexuelles et sexistes et psychologiques et peinent à s'extraire de rapports de genre inégaux, de traditions éducatives et de normes socioculturelles parfois pesantes. La crise humanitaire que traversent plusieurs régions du pays, et la récente pandémie de COVID-19 viennent exacerber la vulnérabilité des enfants face aux violences, en les coupant parfois de services de protection essentiels.

En dépit des efforts entrepris par l'État burkinabè depuis plusieurs années, il existe encore un écart important entre le cadre législatif défini au niveau national et les pratiques mises en œuvre directement auprès des enfants, parfois au détriment de leurs droits.

Le Bureau international des droits des enfants (L'IBCR ou Le Bureau), fort de son expertise et de son expérience au Burkina Faso, renouvelle son engagement pour appuyer les autorités du pays dans leurs efforts pour mieux protéger les enfants. Financé par Affaires mondiales Canada, ce nouveau projet de cinq ans (2021-2026) vise à consolider les acquis en matière de droits de l'enfant, en ciblant plus précisément la lutte contre les violences sexuelles et sexistes faites aux enfants, en particulier aux filles.

LE PROJET DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES À L'ÉGARD DES ENFANTS AU BURKINA FASO (2021- 2026)

Afin d'accompagner les efforts entrepris par l'État burkinabè dans le domaine de la protection de l'enfant, l'IBCR met en œuvre un projet de cinq ans pour réduire les violences sexuelles et sexistes exercées à l'encontre des enfants du Burkina Faso, en particulier des filles. L'initiative cherche également à mettre l'accent sur l'égalité entre les genres et sur le renforcement du rôle et du pouvoir des filles et des garçons dans les décisions qui les concernent.

Un renforcement de trois piliers complémentaires du système de protection de l'enfant est prévu :

- **Les institutions et structures étatiques** : renforcement des compétences des membres des forces de défense (forces armées et gendarmerie) et de sécurité (police, brigades régionales de protection de l'enfant), du personnel du travail social, de la santé, de la justice (magistrates et magistrats, gardes de sécurité pénitentiaire) et des services éducatifs et scolaires, en matière de droits de l'enfant et de lutte contre les violences.
- **Les réseaux et cellules communautaires de protection** : renforcement et mise en place d'outils pour prévenir et lutter efficacement contre les violences sexuelles et sexistes faites aux enfants, en particulier aux filles.
- **Les filles et les garçons** : autonomisation et renforcement de leur mobilisation en tant que sujets de droit et de leur participation à leur propre protection, par un soutien technique auprès de plusieurs associations nationales qui travaillent avec des enfants.

Cet appui s'inscrit dans la lignée des politiques et des stratégies gouvernementales actuelles de développement, en s'intégrant dans la Stratégie nationale de protection de l'enfant ainsi que dans le Plan d'action national pour lutter efficacement contre toute forme de violence sexuelle faite aux enfants. Cette initiative s'insère également dans la Stratégie nationale de protection de l'enfant en situation d'urgence (PESU).

Dans ce cadre, le projet prévoit un effort plus important pour accompagner les processus étatiques, la société civile et les cellules communautaires de prévention et de lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans plusieurs régions touchées par la crise humanitaire.

Le **développement de compétences** est placé au cœur de la démarche du projet, grâce à l'intégration de procédures et de protocoles harmonisés dans les pratiques professionnelles ; à la formation ; ainsi qu'à la certification et à l'accompagnement de formatrices et de formateurs. Le projet cherche à renforcer le système de protection dans son ensemble plutôt que des acteurs isolés, par la coordination multisectorielle. Il favorise également la mise en place de pratiques centrées sur l'expérience des enfants dans leur accès aux services auxquels ils ont droit. Les actions menées permettront aux personnes en première ligne dans la lutte contre les violences faites aux enfants d'être outillées pour agir de façon adaptée en toute circonstance.



Une approche participative pour un changement durable

Avec une expertise technique éprouvée depuis plus de 25 ans, l'IBCR agit pour accompagner les efforts de changement en matière de protection de l'enfant, et favoriser la contribution active de chaque personne au renforcement de ses propres capacités. Dans toutes ses initiatives, le Bureau international des droits des enfants adopte une approche participative et

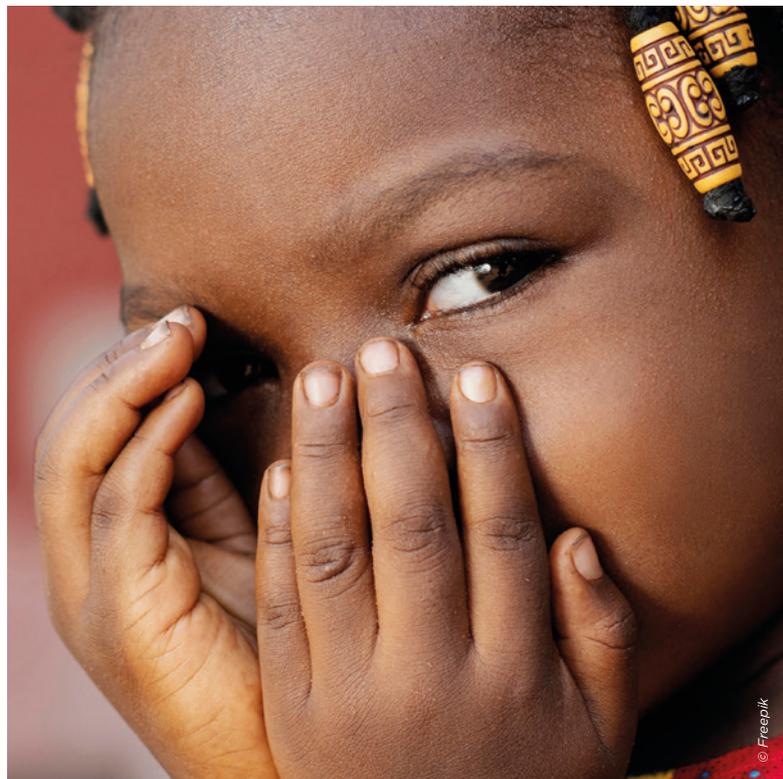


interdisciplinaire auprès des différents publics visés (institutions, professionnelles et professionnels, organisations locales et internationales, réseaux de cellules communautaires, enfants...). Il se place en appui à ses partenaires locaux pour favoriser l'adaptation des actions menées et des résultats escomptés, et ainsi générer des changements concrets dans les pratiques des acteurs visés, au bénéfice des droits de l'enfant.

Quelques situations de vulnérabilité affectant les enfants au Burkina Faso (2018) :

- **449 119 enfants sont déplacés internes** (dont 80 % souffrent de détresse psychosociale, de troubles de santé mentale et n'ont pas de certificat de naissance), plus de 6 % des cas d'abus sexuels rapportés ont été commis durant le déplacement
- **52 % des filles sont mariées avant l'âge de 18 ans**
- **18 % des jeunes filles âgées de 12 à 17 ans sont excisées**

Source : Étude nationale sur les violences faites aux enfants au Burkina Faso, UNICEF (décembre 2018)



LES SECTEURS IMPLIQUÉS



Les parties prenantes institutionnelles : les professionnelles et professionnels des six secteurs étatiques visés, ainsi que les partenaires techniques et financiers du projet



Les parties prenantes non-gouvernementales : les réseaux et cellules communautaires de protection de l'enfant, les organisations de la société civile qui accompagnent des enfants et les ONG internationales de protection de l'enfant présentes au Burkina Faso



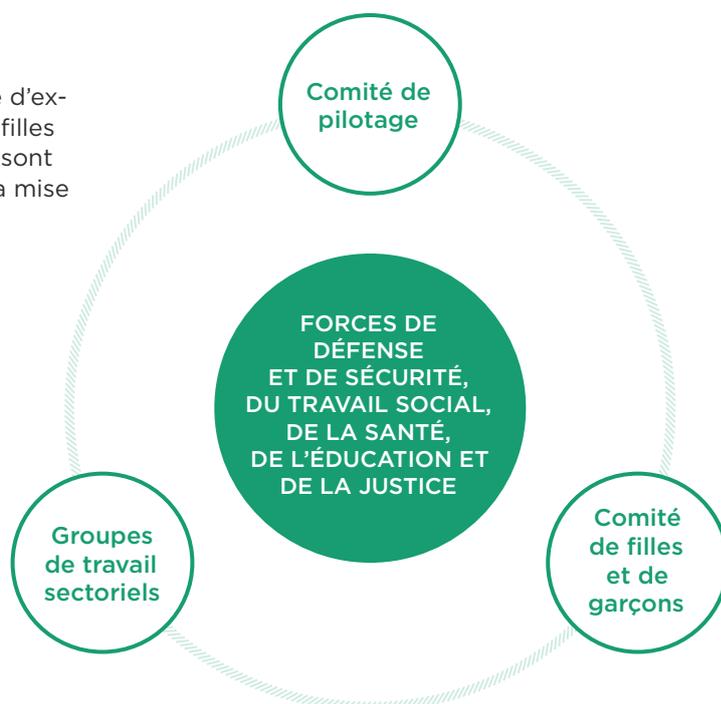
Les filles et les garçons du Burkina Faso : en tant que sujets de droits et acteurs de leur propre protection

Gouvernance du projet

C'est dans cette perspective de coordination et d'échange d'expertises qu'un comité de pilotage, un comité composé de filles et de garçons, ainsi que trois groupes de travail sectoriels sont mis en place pour appuyer et orienter la gouvernance et la mise en œuvre du projet.

Ce projet est mené en étroite collaboration avec les plus hautes autorités des ministères suivants :

- Ministère de la Femme, de la Solidarité nationale, de la Famille et de l'Action humanitaire, ministère de tutelle du projet
- Ministère de la Sécurité
- Ministère de la Défense nationale et des Anciens Combattants
- Ministère de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion civique
- Ministère de l'Éducation nationale, de l'alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales
- Ministère de la Santé



COMITÉ DE PILOTAGE

Mécanisme bilatéral de coordination, d'encadrement et de gouvernance de l'ensemble du projet, ce comité se réunira au moins une fois par an pour statuer sur les rapports, plans et budgets annuels et pour apprécier les progrès dans l'atteinte des résultats. Il sera co-présidé par Affaires mondiales Canada et le ministère burkinabè tuteur du projet, et composé d'une vingtaine de personnes des cinq autres ministères concernés, des réseaux et cellules communautaires, de la société civile, ainsi qu'au moins une structure représentant les enfants.

GROUPES DE TRAVAIL SECTORIELS

Ces groupes ont pour principale mission de guider et d'orienter la mise en œuvre concrète du projet, de définir les orientations stratégiques pour les livrables, d'effectuer les validations techniques et, surtout, d'être les relais de plaidoyer auprès des acteurs du projet et de s'assurer sa bonne appropriation par les différentes parties prenantes. Chaque groupe est composé d'une dizaine de membres des structures de formation de chaque secteur, ainsi que de personnes-ressources des ministères et des organisations dont les compétences sont en lien avec le mandat du projet. Les groupes sectoriels se réuniront au moins deux fois par an et des rencontres multisectorielles réunissant des membres des différents groupes seront également organisées.

COMITÉ CONSULTATIF D'ENFANTS ET MOBILISATION DES ENFANTS

Ce projet vise à favoriser l'autonomisation des filles et des garçons afin d'en faire de véritables acteurs du changement et leur permettre de participer de manière plus significative aux prises de décision qui les concernent et à leur propre protection. Afin que les outils développés reflètent leurs réalités et leurs points de vue, un comité consultatif composé d'enfants sera constitué et associé à toutes les étapes du projet, depuis son cadrage jusqu'aux ateliers, en passant par la production des outils audiovisuels, le développement des formations qui leur seront dédiées et les activités de communication, de plaidoyer et de suivi et d'évaluation. Le travail de ce comité servira de relai pour des activités de mobilisation des enfants de plus grande ampleur, visant à renforcer leur capacité à prévenir et à lutter contre les violences dont ils sont victimes.

LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES FAITES AUX ENFANTS DANS UN CONTEXTE D'URGENCE AU CŒUR DES ACTIONS

Certaines régions du Burkina Faso étant confrontées à une crise humanitaire, un accent sera mis sur la prévention et la protection des filles et des garçons en situation d'urgence. Le premier volet de l'action se concentrera sur la réduction des risques et la lutte contre les violences sexuelles et sexistes faites aux filles dans au moins trois régions touchées par la crise humanitaire. Par ailleurs, au vu de la situation sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, un second volet ciblera spécifiquement la prévention du risque d'augmentation des violences dans un contexte de confinement et de pandémie, face à l'isolement des enfants et la rupture d'accès aux services de protection.

LES RÉSULTATS ESCOMPTÉS

Par la mise en œuvre du présent projet de prévention et de lutte contre les violences sexuelles et sexistes au Burkina Faso, l'IBCR et ses partenaires visent les résultats suivants :

- Un accès pour les enfants à risque, victimes, témoins, suspectés ou reconnus coupables de violences sexuelles et sexistes à des **services de sécurité, de justice, de santé, éducatifs, sociaux et de privation de liberté plus respectueux de leurs droits, des principes de leur protection et de leur participation active**, dans le but de réduire les préjudices causés par ces violences sur leur vie.
- Un accès pour les enfants à un réseau coordonné de **ressources étatiques, communautaires et relevant de la société civile**, dans lequel des intervenantes et des intervenants des secteurs concernés formés seront en mesure de leur fournir des services professionnels adaptés et harmonisés.
- La dotation des forces de défense et de sécurité, du travail social, de la santé, de l'éducation et de la justice d'**outils adaptés et de compétences accrues pour prévenir les violences sexuelles et sexistes faites aux**

filles et accompagner les enfants en tenant compte des conditions dans lesquelles ils se trouvent et de leurs sexospécificités.

- Une **qualité accrue des interactions entre les enfants et les professionnelles et professionnels** des secteurs visés grâce à la mise en place de mécanismes locaux de coordination, d'orientation et de prise en charge.
- Une **plus grande autonomie et un pouvoir renforcé des enfants** dans la prévention et l'action contre les violences sexuelles et sexistes auxquelles ils sont confrontés, grâce à l'amélioration de leurs connaissances et compétences pour promouvoir et défendre leurs droits.
- Un meilleur accès des enfants à des **structures institutionnelles favorisant leur participation** aux mécanismes de prévention et d'action contre les violences sexuelles et sexistes.

Ces changements contribueront ainsi à l'instauration d'un environnement où tous les enfants peuvent revendiquer et exercer leurs droits les plus fondamentaux, garantissant - en particulier aux filles, la jouissance de leurs droits sans être exposés aux violences sexuelles et sexistes.

LES GRANDES ÉTAPES

Zoom sur l'état des lieux

La première grande étape du projet consiste en l'élaboration d'un état des lieux présentant le système de protection de l'enfant, centré autour du rôle et des responsabilités des forces de défense et de sécurité, du travail social, de la santé, de l'éducation et de la justice du Burkina Faso en matière de prévention et de lutte contre les violences sexuelles et sexistes faites aux enfants.

L'état des lieux consiste en une analyse et une évaluation approfondie du cadre législatif et institutionnel encadrant la protection de l'enfant et de la formation initiale, continue ou spécialisée dispensée aux professionnelles et professionnels visés. Les procédures formelles et informelles, les principaux enjeux dans les interactions avec les enfants, la coordination entre acteurs formels et informels ou encore le système d'identification, de signalement, de référencement et d'accompagnement des cas impliquant des enfants en place sont parmi les dimensions examinées lors de cette étape.

Cette publication, en plus de fournir des données utiles à tous les acteurs concernés et intéressés par la protection et la promotion des droits de l'enfant, permettra aux groupes de travail sectoriels et à l'IBCR d'affiner leur stratégie d'intervention pour en optimiser la qualité et de cibler les besoins prioritaires de coordination et de renforcement des capacités des acteurs du système dans leurs pratiques.

1 // L'ÉLABORATION DE PROCÉDURES SECTORIELLES OU MULTISECTORIELLES

Cette étape est l'occasion de concevoir ou revoir des protocoles détaillés et formalisés pour permettre la systématisation des tâches au sein d'un processus. L'objectif est d'améliorer autant que possible, de façon concrète et pratique et dans le contexte opérationnel du pays, les interactions entre les acteurs du système, en gardant en perspective l'intérêt supérieur de l'enfant.

Concrètement, de nouvelles procédures adaptées aux droits et aux besoins de l'enfant, et en particulier des filles, seront développées, validées et

diffusées à l'échelle nationale, pour une meilleure prévention et un meilleur accompagnement des enfants à risque ou victimes de violences sexuelles et sexistes, par les corps professionnels visés. Ces procédures harmonisées permettront d'intégrer de nouvelles pratiques adaptées à l'enfant, d'en faire des références officielles et également de renforcer la coordination multisectorielle, pour une intervention plus efficace et mieux concertée. Certaines procédures porteront sur des thématiques propres aux situations d'urgence et seront diffusées plus spécifiquement dans les régions impactées par la crise humanitaire.

2 // LA CONCEPTION DE TROUSSES ET D'OUTILS DE FORMATION

Cette étape permet aux institutions visées de travailler de concert avec l'IBCR afin de bonifier ou développer des outils de formations axés sur la prévention et la lutte contre les violences sexuelles et sexistes faites aux enfants. Des trousse de formations seront ainsi conçues, pour l'enseignement initial (visant les nouvelles recrues), spécialisé (visant le personnel qui se spécialise) ou continu (visant le personnel déjà en service). Certaines trousse seront aussi adaptées au contexte spécifique des réseaux et cellules communautaires, des associations de la société civile et aux enfants.

Chaque trousse sera composée des outils nécessaires à un enseignement autonome de la formation, tant du point de vue de la personne instructrice qu'apprenante, en plus de faciliter le suivi et l'évaluation des apprentissages transmis. Chaque trousse tiendra compte des derniers développements de la recherche sur l'apprentissage de l'adulte et sera développée en étroite collaboration avec les institutions de formation étatiques.

3 // LA CRÉATION D'UN BASSIN DE FORMATRICES ET FORMATEURS CERTIFIÉS

Cette étape permet de certifier, par un processus rigoureux et évalué, le personnel qui enseignera les formations conçues dans le cadre du projet. Les formations de forma-

trices et formateurs ciblent tant le développement de techniques d'enseignement propres à l'andragogie et à la transmission de compétences que le contenu des trousse de formation. Elles permettent de garantir un enseignement cohérent avec l'approche participative du projet et surtout de garantir l'appropriation et la durabilité des actions du projet.

4 // LE SUIVI DES PREMIÈRES UTILISATIONS DES OUTILS ET TROUSSES DE FORMATION

Suite à la certification du personnel appelé à utiliser et à enseigner les nouvelles formations développées, les premières sessions seront dispensées aux acteurs étatiques, aux réseaux et cellules communautaires, à la société civile et aux enfants. Le Bureau sera présent pour offrir son appui aux personnes formatrices tout en tenant compte de l'efficacité des cours à la suite de ces premières expériences pilotes. Les trousse de formation seront alors ajustées pour s'enrichir de ces premières expériences pratiques, tandis que les formatrices et formateurs seront accompagnés pour en analyser les leçons.

5 // L'ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE DE PLAIDOYER POUR PÉRENNISER LES CHANGEMENTS

Par son approche globale, ce projet cherche à placer les acteurs de changement au cœur du processus de transformation aux niveaux individuel, relationnel et sociétal, afin qu'ils puissent faire évoluer les mentalités et les perceptions, mais aussi entreprendre des actions concrètes et durables en faveur de la prévention et de la lutte contre les violences sexuelles et sexistes faites aux enfants. Tout au long du processus, les partenaires seront ainsi accompagnés pour favoriser la pérennité des actions et des changements générés par le projet, notamment par l'application effective des procédures, et l'intégration des nouveaux cours dans les pratiques officielles des structures ciblées, grâce à une stratégie de plaidoyer. Des ateliers nationaux et internationaux de partages et d'échanges de bonnes pratiques liées aux résultats du projet seront aussi organisés.

L'IBCR ET LE BURKINA FASO

L'IBCR s'implique au Burkina Faso depuis de nombreuses années. Acteur reconnu dans le pays depuis sa participation en 2009 au colloque célébrant le 20^e anniversaire de la convention relative aux droits de l'enfant à Ouagadougou, et son implication dans la mise en œuvre d'une étude pour l'intégration des droits de l'enfant et des jeunes dans le cycle budgétaire du pays en 2013, c'est surtout grâce à son projet « Renforcer les capacités des forces de sécurité, des magistrats et des travailleurs sociaux en protection de l'enfant (2015-2020) » que le Bureau a consolidé son assise. L'expérience du contexte burkinabè et l'expertise d'une équipe implémentée à Ouagadougou depuis plusieurs années ont permis au Bureau de concevoir cette nouvelle initiative qui intègre des partenaires différents, en ciblant cette fois-ci la lutte contre les violences sexuelles et sexistes faites aux enfants, en particulier aux filles.

L'IBCR EN BREF

Le Bureau international des droits des enfants est une organisation non gouvernementale internationale créée en 1994 et établie à Montréal (Canada), qui a pour mission de contribuer à la promotion et à la protection des droits de l'enfant dans le monde entier, conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant et à ses trois protocoles facultatifs.



4 BUREAUX
dans le monde



Plus de **25 ANS**
D'EXISTENCE



Près de **50 PAYS TOUCHÉS**
par nos actions



Environ **40 PERSONNES**
EMPLOYÉES de façon
permanente



Les droits de plus de **4,9 MILLIONS**
D'ENFANTS MIEUX PROTÉGÉS grâce
à nos actions



Plus de **4 610 ENFANTS**
CONSULTÉS dans le cadre
de nos projets



Plus de **61 200**
PROFESSIONNELLES ET
PROFESSIONNELS FORMÉS
aux droits de l'enfant

DOMAINES D'INTERVENTION



Enfants
et justice



Enfants
et situations
d'urgence



Lutte contre
l'exploitation et
les violences faites
aux enfants



BUREAU
INTERNATIONAL
DES DROITS DES ENFANTS
INTERNATIONAL
BUREAU
FOR CHILDREN'S RIGHTS
OFICINA
INTERNACIONAL
DE LOS DERECHOS DEL NIÑO
المكتب الدولي لحقوق الطفل

**Bureau international
des droits des enfants**

805 rue Villeray, Montréal (Québec)
H2R 1J4 Canada
+1 514 932 7656 • info@ibcr.org

Zone du Bois, 03 BP 7041,
Ouagadougou 03, Burkina Faso
+226 25 36 34 59 • n.fall@ibcr.org



En partenariat avec

Canada

WWW.IBCR.ORG

